

Introduction

Il y a dix ans, les représentants des peuples du monde, réunis à Genève en 2003 et à Tunis en 2005 pour la première et la seconde phases du Sommet mondial sur la société de l'information, ont adopté une vision commune de la société de l'information, identifié ses principes clés et décrit les défis majeurs à relever pour parvenir à une société de l'information pour tous fondée sur le partage des connaissances.

La décennie écoulée depuis le SMSI a enregistré des progrès très considérables vers une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement. L'approche multipartite et la mise en œuvre au niveau international se sont révélées être un atout considérable pour promouvoir les thèmes et axes d'action du SMSI. Pourtant, des défis majeurs restent à surmonter pour contrer les profondes disparités de développement et permettre à des groupes et des pays entiers de bénéficier d'un accès universel à l'information et au savoir.

En conséquence, nous, participants à la première réunion d'examen SMSI+10, réunis à Paris du 25 au 27 février 2013,

Engagés en faveur des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments juridiques universellement reconnus,

Rappelant qu'il est affirmé dans le Préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO que « la dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix, il y a là, pour toutes les nations, des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance »,

Convaincus que le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) contribue à la paix et au développement durable,

Déclarons ce qui suit :

- Les processus multipartites sont devenus une approche essentielle et unique pour ce qui est de résoudre les problèmes qui touchent les sociétés du savoir et de l'information.
- La clé pour donner aux individus les moyens d'instaurer le développement durable et la paix est l'éducation – une éducation qui soit accessible à tous les membres de la société, une éducation qui offre de vraies possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
- Dans le contexte du développement constant de l'Internet et du potentiel des technologies émergentes de l'information et de la communication pour faciliter l'interaction et générer et acquérir des connaissances, il est important de protéger et de promouvoir la liberté d'expression.
- Les savoirs autochtones et traditionnels sont fondamentaux pour construire des voies menant à l'élaboration de processus et de stratégies innovants pour un développement durable localement approprié. Ces savoirs font partie intégrante d'un complexe culturel qui englobe aussi la langue, les systèmes de classification, les pratiques d'utilisation des ressources, les interactions sociales, les rituels et la spiritualité. Ces voies uniques vers la connaissance sont des aspects importants de la diversité culturelle du monde, et elles constituent le fondement d'une société du savoir globale.
- Le savoir scientifique est un facteur clé dans le processus d'innovation et la découverte de voies menant au développement durable qui sont respectueuses de l'environnement. La science est reconnue comme un bien commun ou public qui doit être universellement partagé.
- Les sociétés du savoir doivent chercher à garantir le respect total de la diversité culturelle et à faire en sorte que toute personne puisse s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix.

- La connectivité globale et le coût des TIC connaissent une évolution positive, bien que les deux tiers de la population mondiale n'aient toujours pas accès à l'Internet. L'accessibilité, cependant, demeure un défi important.
- La diffusion rapide des communications mobiles, l'établissement de points d'échange Internet (IXP), la plus grande disponibilité de contenus et de noms de domaine internationalisés (IDN) multilingues, et le lancement de nouveaux types de services et d'applications, notamment la télémédecine mobile, les transactions par téléphonie mobile, le e-gouvernement, la formation en ligne, le commerce électronique et les services en faveur du développement, qui offrent d'immenses possibilités pour le développement des sociétés du savoir.
- L'infrastructure et l'accès connexes à la large bande sont un des aspects clés de la réalisation des sociétés de l'information et du savoir, apportant des bienfaits sociaux et économiques.
- Des efforts notables ont été faits pour renforcer l'établissement des stratégies et politiques nationales en matière de TIC et de large bande.

Les participants invitent également toutes les parties prenantes à :

- Respecter la liberté d'expression, telle que définie à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le pluralisme des médias, le multilinguisme, l'égalité d'accès à l'éducation, à la science et à la technologie et les expressions artistiques et culturelles, qui demeurent essentiels pour progresser vers des sociétés du savoir inclusives, ainsi qu'une diversité culturelle renforcée. La liberté d'expression hors ligne s'applique en ligne.
- Continuer à promouvoir l'accès universel à l'information et au savoir en respectant dûment la libre circulation de l'information.
- Poursuivre le but de l'accès universel à l'information et de sa préservation afin de construire des sociétés du savoir durables. Dans la recherche de l'accès universel à l'information et au savoir, il faut se soucier de l'infrastructure, de l'accessibilité des contenus multilingues de qualité et de l'application des connaissances, de l'accès du public et du renforcement des capacités des individus d'exploiter les connaissances au service du développement durable.
- Exploiter le potentiel des TIC pour aider à atteindre les Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement.
- Les participants sont également invités à reconnaître l'importance de maintenir un Internet ouvert, fondé sur des processus de développement utilisant des normes ouvertes, en tant qu'outil essentiel à une société du savoir et de l'information inclusive.
- Promouvoir et assurer la sécurité des journalistes, blogueurs et militants des droits de l'homme qui publient en ligne.
- Protéger la vie privée et promouvoir la dignité à laquelle chacun peut prétendre dans le cyberespace.
- Reconnaître l'importance du Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) et à renouveler leur engagement en faveur de ce dernier.
- Respecter la diversité humaine sous toutes ses formes, y compris la diversité culturelle et linguistique. La préservation de la richesse et de la diversité du patrimoine universel sont des concepts qui sont inscrits dans nombre de textes normatifs internationaux et de constitutions et législations nationales.
- Concevoir des mesures et des politiques pour sauvegarder les langues en danger et promouvoir le multilinguisme.
- Intégrer pleinement les perspectives d'égalité des sexes dans les stratégies liées au SMSI et faciliter leur mise en œuvre. Les efforts devraient aller au-delà de solutions technocentriques pour faire progresser l'usage innovant et efficace des TIC par les femmes afin de favoriser leur autonomie et leur développement.
- Renforcer, à titre prioritaire, la participation et l'accès des jeunes à la révolution de l'information, ainsi que les bienfaits qu'ils en tirent.

- Continuer à se concentrer sur les besoins des groupes défavorisés et marginalisés, y compris les populations autochtones et les personnes handicapées pour résoudre le problème de l'inaccessibilité.
- Encourager une réflexion internationale et interdisciplinaire et le débat sur les enjeux éthiques des nouvelles technologies et la société de l'information.
- Appuyer l'apprentissage en ligne par a) les compétences requises pour traiter efficacement l'information de façon à pouvoir, de manière réfléchie et créative, résoudre les problèmes pour générer du savoir, b) des mécanismes de transformation qui permettent aux citoyens de participer pleinement à la société du savoir et d'influencer les décisions qui affectent leur vie, c) la conception de pédagogies et de pratiques inclusives et ouvertes.
- Promouvoir la maîtrise de l'information et des médias, compétence individuelle indispensable dans le flux croissant d'informations.
- Faciliter l'accès ouvert à l'information scientifique dans toutes les parties du monde, en particulier dans les pays les moins avancés.
- Encourager la recherche et faciliter la mise en place de cadres propres à favoriser le libre accès à l'information et au savoir tout en respectant les droits de propriété intellectuelle.
- Continuer d'explorer comment les pratiques et la philosophie des logiciels libres et des sources ouvertes peuvent être appliquées à d'autres problèmes que les logiciels se posant aux sociétés du savoir.
- Adopter, pour promouvoir les sociétés de l'information et du savoir, une approche holistique. Cela nécessitera de prêter attention à la fois à l'utilisation et à la production des divers produits et services des TIC. Il faudrait que le secteur qui produit les TIC favorise la création d'emplois, l'innovation et l'esprit d'entreprise, et aide à faire en sorte que l'ensemble de la continue d'utiliser ces technologies. Aussi importe-t-il de créer un environnement qui permette aux producteurs locaux de TIC de se développer et d'attirer les investissements.
- S'efforcer de relever les défis liés à la disponibilité, à l'accessibilité, à la qualité d'accès et à l'utilisation de la large bande, afin de réduire la fracture numérique et les risques éventuels d'exclusion de la société de l'information.
- Coordonner et coopérer de manière multi-parties prenantes et inclusive aux niveaux régional et international afin de s'assurer qu'est créé l'environnement propice requis pour continuer de développer l'écosystème des TIC.
- Contribuer aux travaux à venir du groupe de travail du Président de la CSTD sur le renforcement de la coopération.
- Prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la disponibilité des données relatives à la mesure des 10 cibles du SMSI.
- S'assurer que les enseignements tirés lors des processus d'examen du SMSI alimentent, en tant que de besoin, la formulation des objectifs de développement de l'après-2015.
- Il faudrait que le rapport sur la mise en œuvre du SMSI dans le cadre du processus correspondant se fonde, pour faciliter l'élaboration de la vision pour l'après-2015, sur des informations à jour, et sur des réalisations, des lacunes et des défis identifiés.

L'événement a offert à toutes les parties prenantes au SMSI une occasion unique d'examiner les progrès accomplis et les enseignements tirés. Les résultats de la présente réunion d'examen alimenteront les débats du Forum 2013 du Sommet Mondial sur la société de l'information qui se tiendra à Genève en mai, et éclaireront les travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement, point focal désigné pour l'ensemble du système aux fins du suivi des résultats du SMSI, quand elle tiendra sa 10e session.

Inspirés par le débat animé mené lors de la présente réunion d'examen et par le soutien résolu des divers participants, nous renouvelons notre engagement à réaliser le plein potentiel des sociétés du savoir pour la paix et le développement durable.